

Conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Absents :	2
Pouvoirs :	1



Département d'Ille et Vilaine  
**COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST**  
 Commune du Val d'Ille-Aubigné

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 10 décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 6 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY.

**Assistaient à la séance :** MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Jean-Luc DUGUE, Carole PIGUEL, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS, Jean-Luc GEFFROY, David LE GALL, Stéphane FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Delphine BEAUDOIN, Catherine LUCAS, Jean-Marc DETOC, Morgane CALVEZ et Kevin RENOUARD

**Excusés :** Mme Laetitia TABART, Mme Vicky RENAULT

**Absents :** Néant

**Pouvoirs :** Mme Vicky RENAULT donne pouvoir à M. Kevin RENOUARD

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine LUCAS

<b>N° 01.08-12/11/2020 :</b>	<b>Approbation du PV du 12/11/2020</b>
------------------------------	--

<b>Rapporteur :</b>	<b>M. HENRY</b>
---------------------	-----------------

M. le Maire soumet le PV de la séance du 12 novembre 2020. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020.

<b>N° 02.08-10/12/2020 :</b>	<b>SDE 35 : Modification des statuts</b>
------------------------------	--

<b>Rapporteur :</b>	<b>M. HENRY</b>
---------------------	-----------------

M. le Maire expose que par délibération du 14 octobre 2020, le comité syndical du SDE35 a validé une modification de ses statuts. Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques. Elle ajoute également un nouvel « article 9 » pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres (ce qui est la pratique actuelle mais qui n'est pas mais qui n'était pas conforme aux statuts).

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification des statuts du SDE 35

**N° 03.08-10/12/2020 : Convention ALSH avec Guipel**

**Rapporteur : Mme OBLIN**

M. le Maire expose que la Mairie de Guipel ne possède pas d'ALSH sur son territoire. Afin que les familles guipelloises puissent accéder à ce service, il est proposé d'établir une convention avec la Mairie de Guipel. M. le Maire présente un projet de convention 2021 avec une participation proposée de 12.22 € par jour et par enfant, 6.11€ par demi-journée et par enfant.

#### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention ALSH 2021 avec la commune de Guipel sur une base de 12.22 € par jour et par enfant, 6.11€ par demi-journée et par enfant ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette affaire.

**N° 04.08-10/12/2020 : Convention EJ avec Guipel**

**Rapporteur : Mme OBLIN**

M. le Maire expose que la Mairie de Guipel ne possède pas d'Espace Jeunes sur son territoire. Afin que les familles guipelloises puissent accéder à ce service, il est proposé d'établir une convention avec la Mairie de Guipel. M. le Maire présente un projet de convention 2021 avec une participation proposée de 6 € par jour et par enfant.

#### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention Espace Jeunes 2021 avec la commune de Guipel sur une base de 6 € par jour et par enfant ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette affaire.

**N° 05.08-10/12/2020 : Convention Minibus CCVIA**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose que la CCVIA a un service de prêt d'un minibus communautaire. Son usage « montreuillais » est à destination des services ALSH et Espace Jeunes pour les camps d'été et les sorties occasionnelles. La présente convention a pour but de définir les conditions d'utilisation du minibus.

#### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention de service de prêt du minibus de la CCVIA
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette affaire.

N° 06.08-10/12/2020 : Tarifs communaux 2021

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil les tarifs communaux ci-dessous pour l'année 2021.

<b>Droits de place - installations foraines - marchands ambulants</b>		
Forfaits	2020	2021
Forfait de base week-end	22,20 €	22,42 €
<b>Forfait catégoriel / fête foraine</b>		
* petites structures / carrousels	31,53 €	31,84 €
* auto-tampons	72,55 €	73,28 €
<b>Vendeurs ambulants</b>		
* -5 m <sup>2</sup>	16,68 €	16,85 €
* +5 m <sup>2</sup>	27,71 €	27,99 €

<b>Gens du voyage : 72 h de présence maximum</b>	2020	2021
Prix par caravane pour 72 heures	7,30 €	7,50 €

Parution d'une taille maximale d'un quart de A4 et uniquement pour les activités sur Montreuil-le-Gast.	2020	2021
	50,00 €	50,00 €
<b>photocopies</b>		
copie A4 en noir et blanc	0,20 €	0,20 €
copie A3 en noir et blanc	0,30 €	0,30 €
copie A4 en couleur	0,30 €	0,30 €
copie A3 en couleur	0,40 €	0,40 €

Parution d'une taille maximale d'un quart de A4 et uniquement pour les activités sur Montreuil-le-Gast.	2020	2021
	50,00 €	50,00 €
<b>photocopies</b>		
copie A4 en noir et blanc	0,20 €	0,20 €
copie A3 en noir et blanc	0,30 €	0,30 €
copie A4 en couleur	0,30 €	0,30 €
copie A3 en couleur	0,40 €	0,40 €

<b>Cimetière</b>		
<b>Concessions cimetière</b>		
<b>durée</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
50 ans	233,88 €	236,22 €
30 ans	157,01 €	158,58 €
15 ans	99,62 €	100,61 €
<b>Concessions columbarium</b>		
5 ans	159,23 €	160,82 €
15 ans	456,93 €	461,50 €
30 ans	799,08 €	807,07 €
Plaquette pour le jardin du souvenir, prix de la lettre	4,19 €	4,23 €

<b>Droit de place</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Vente hebdomadaire (par an)	110,44 €	111,55 €
Droit de place occasionnel	18,95 €	19,14 €

<b>Indemnité agriculteurs - épandage des boues - prix au m<sup>3</sup></b>		
Indemnité agriculteurs pour épandage des boues prix au m <sup>3</sup>	5,08 €	5,13 €

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>				
<b>Enfants</b>	<b>Montreuillais</b>		<b>Extérieurs</b>	
<b>Quotient familial</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
0 à 199 €	2,71 €	2,73 €	3,93 €	3,97 €
200 € à 499 €	3,17 €	3,20 €	4,13 €	4,17 €
500 € à 799 €	3,60 €	3,63 €	5,02 €	5,07 €
800 € à 1 099 €	3,93 €	3,97 €		
1 100 € à 1 399 €	4,13 €	4,17 €		
1 400 € et plus	4,56 €	4,60 €		

<b>Adultes</b>		
Repas Adultes	5,02 €	5,07 €
Repas Anciens	7,95 €	8,03 €
repas personnel	3,03 €	3,06 €

<b>GARDERIE</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
De 7h30 à 8h30	1,11 €	1,12 €
A 16h15 avec le goûter	1,97 €	1,99 €
De 17h30 à 19h00	1,11 €	1,12 €

<b>ALSH</b>	<b>2021</b>				
	<b>Enfant Montreuillais et commune avec convention</b>				
Quotient familial	Journée		Matin	Après-midi	Mercredi Matin / après-midi avec repas
	avec repas	sans repas			
Inférieur à 200 €	6,06 €	3,32 €	2,39 €	2,93 €	5,67 €
200 € à 500 €	9,84 €	6,64 €	4,02 €	4,56 €	7,78 €
500 € à 800 €	11,47 €	7,84 €	4,56 €	5,11 €	8,75 €
800 € à 1 100 €	13,35 €	9,38 €	5,39 €	5,97 €	9,94 €
1 100 € à 1 400 €	14,62 €	10,45 €	5,97 €	6,47 €	10,65 €
1 400 € et plus	15,49 €	10,89 €	6,47 €	7,02 €	11,62 €
<b>Enfants extérieurs</b>					
Quotient familial	Journée		Matin	Après-midi	Mercredi Matin / après-midi avec repas
	avec repas	sans repas			
Inférieur à 200 €	15,49 €	11,86 €	6,58 €	7,12 €	10,75 €
200 € à 500 €	17,36 €	13,40 €	7,38 €	7,92 €	11,89 €
500 € à 800 €	19,49 €	14,88 €	8,49 €	9,02 €	13,62 €
800 € à 1 100 €					
1 100 € à 1 400 €					
1 400 € et plus					
Adhésion Espace jeunes					5 €
Carte goûter					5 €

<b>SALLE POLYVALENTE - ANNEE 2021 (+1%)</b>					
<b>DESIGNATION</b>	<b>QUALITE</b>	<b>PERIODE 1 (mai à sept)</b>		<b>PERIODE 2 (oct. à avril)</b>	
		<b>Petite salle</b>	<b>Grande salle</b>	<b>Petite salle</b>	<b>Grande salle</b>
<b>Week-end</b>	Montreuillais et asso hors com	256,99 €	477,90 €	277,77 €	540,23 €
9 h => 2 h et 8 h => 18 h	Hors commune	333,54 €	664,90 €	354,32 €	727,23 €
Forfait	Associations	158,57 €	266,83 €	172,79 €	308,39 €
<b>Journée</b>	Montreuillais et asso hors com	195,75 €	352,13 €	208,87 €	393,69 €
9 h => 2 h	Hors commune	252,62 €	477,90 €	265,74 €	519,45 €
Forfait	Associations	94,05 €	187,00 €	95,14 €	214,34 €
<b>Demi-journée</b>	Montreuillais et asso hors com	123,58 €	252,62 €	130,14 €	278,86 €
14 h => 2 h ou 8 h => 18 h	Hors commune	161,85 €	363,07 €	169,51 €	390,41 €
<b>Vin d'honneur</b>	Associations	12,03 €	19,68 €	14,22 €	26,25 €
	Montreuillais et asso hors com	26,25 €	38,28 €	28,43 €	44,84 €
	Hors commune	37,18 €	56,87 €	39,37 €	63,43 €
<b>Activité commerciale</b>	*	73,27 €	166,22 €	103,89 €	249,34 €
<b>Réunion, conférence</b>	*	37,18 €	73,27 €	39,37 €	103,89 €
<b>Anim. récréative</b>	Asso MLG		62,33 €		89,67 €
<b>Après-midi</b>	asso EXT		92,95 €		133,42 €
<b>Animation récréative</b>	Asso MLG		92,95 €		120,29 €
<b>Soirée</b>	Asso EXT		139,98 €		180,44 €
<b>Option nettoyage</b>		103,89 €	207,78 €	103,89 €	207,78 €
<b>Location 1 table et tréteaux (10 p)</b>			10,00 €		
<b>Location chaises</b>			1,00 €		
<b>Salle Gléan Médiathèque</b>	<b>Tarifs</b>				
Réunion, conférence demie journée	31,37 €				
Réunion, conférence journée	62,74 €				

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVER** les tarifs communaux 2021

**N° 07.08-10/12/2020 : Budget Maison Médicale : Décision Modificative n°1**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose que les frais de notaire consécutifs à l'achat des terrains pour la construction de la maison médicale n'ont pas été prévus au budget (3 200€). Par ailleurs, les différents avenants et ajustements de commande concernant les travaux augurent une enveloppe supplémentaire de 60 000€. Il convient dès lors de modifier le budget primitif de la maison médicale

- Chapitre 21 – Immobilisation corporelles : + 3 200 €
- Chapitre 23 – Immobilisation en cours : + 60 000 €
- Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées : + 63 200 €

#### **Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Décision Modificative ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**N° 08.08-10/12/2020 : Exonération du droit de place du marché**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire, dans une volonté de soutien et de solidarité avec les intervenants économiques, il est proposé de ne pas facturer pour l'année 2020 le droit de place annuel à M. Quévert et M. Renard pour des montants de 110.44 €.

#### **Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N° 09.08-10/12/2020 : RPQS 2019 de l'eau potable**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau 2019 (RPQS) édité par la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ce rapport, précise l'organisation du service de l'eau, les éléments permettant la protection des ressources, détaille le système de production, de stockage et de transport de l'eau. Il donne des indicateurs chiffrés de qualité et quantité distribuée et rend compte des évolutions tarifaires du service.

#### **Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le RPQS de l'eau potable 2019

**N° 10.08-10/12/2020 : Amendes de Police 2021**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire présente le projet permettant de solliciter la subvention Amendes de Police du Département. Il s'agit d'un projet d'aménagement de régulation des flux automobile rue des Bégonias

## Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## Questions diverses

- Mme OBLIN rend les conclusions du rapport d'analyse concernant le portail famille qui sera déployé en 2021. Il est rappelé que ce portail a vocation à renseigner les données d'inscription et de facturation pour les services de la restauration scolaire, la garderie, l'ALSH ainsi que pour les camps d'été. Plusieurs sociétés ont été contactées et ont pu faire des propositions. Plusieurs communes utilisatrices ont été consultées. C'est la société ARPEGE qui a été retenue. La mise en place de cette facilité d'accès au service public se fera dans un premier temps en interne, afin de former les agents concernés et paramétrer le logiciel. L'objectif de sa mise en œuvre auprès des familles est actuellement prévu pour après les vacances de Pâques. Une communication idoine sera faite à destination des familles et des enseignants en temps voulu.
- M. CLOLUS fait un point d'étape sur les travaux de la maison médicale. En dépit des difficultés inhérentes aux fins de chantier, l'architecte prévoit une réception de chantier le 23 décembre.
- M. FONTAINE annonce que la commission voirie se réunira en janvier.
- M. LE GALL interroge le Maire sur l'éclairage dans les zones de cheminement piétonnier. Ce dernier répond qu'un état des lieux de l'ensemble de ces zones doit être fait de manière à réfléchir de manière globale à la pertinence des besoins d'éclairage et un calendrier de mise en œuvre.
- M. GEFFROY interroge le Maire sur la continuité en 2021 de l'action menée par le CCAS en direction des aînés à l'approche de Noël. M. HENRY lui répond que les paniers repas ont un caractère exceptionnel en raison de la crise sanitaire et que l'objectif du repas du CCAS vise également à faire de ce moment un temps de rencontre.
- Mme OBLIN informe que les commandes d'huîtres pour le Téléthon sont toujours possibles sur le site de Croq-la-zic

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance à 22h40

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication le 15 décembre 2020.

Fait le 15 décembre 2020

Le Maire,  
Lionel HENRY

